

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22322724

Déposé
01-04-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/04/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477173484

Nom(en entier) : **TOURNESOLS CHARLEROI**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chaussée de Châtelineau 315
: 6061 Charleroi**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)Extrait de l'acte reçu par Jean-Philippe MATAGNE, notaire à Charleroi, le 31 mars 2022, en cours
d'enregistrement.**RAPPORT**L'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration justifiant
en détail la modification proposée à l'objet de la société, établi conformément à l'article 7:154 du
CSA.

Chaque actionnaire reconnaît avoir parfaite connaissance de ce rapport et en avoir reçu copie.

MODIFICATION DE L'OBJETL'assemblée décide de modifier l'objet de la société, en remplaçant l'article 3 des statuts par le texte
suivant :**"Article 3 – Objet et But(s) de la société****Objet***La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour compte de
tiers ou en association avec des tiers, en comité, en tant qu'intermédiaire ou représentant :*

- la création de centres pour l'achat et la vente de tous meubles de jardin, tapis, articles d'intérieur
et tous les produits liés au jardin et à la décoration d'intérieure ;
 - le conseil en aménagement de jardins et de parcs et l'exécution sur base de plans ;
 - la culture, l'achat et la vente d'arbres, arbustes, plantes, fleurs, graines, fruits et autres cultures ;
 - l'entretien, l'achat et la vente d'outils de jardin et agricoles tant à l'état neuf que d'occasion ;
 - l'achat et la vente de produits de terroirs tels que vins, bières, biscuits, charcuterie, etc.. ;
 - l'achat et la vente de produits phytosanitaires et d'engrais ;
 - l'achat et la vente d'animaux de compagnie et des aliments pour ces derniers ;
 - la réalisation et l'exécution dans le respect des règles d'accès aux professions réglementées, de
toutes prestations de services et de tous mandats sous forme d'études, d'organisation, de conseils,
d'expertises, dont la gestion mobilière et immobilière dans le secteur de l'informatique, dans les
matières financières, économiques, administratives et financières, commerciales, sociales, fiscales et
juridiques ;
 - la prestation de tous services d'étude économique, commerciale, technique de centralisation et
de négociation des achats, en faveur de ses sociétés filiales ou de tiers.
- Elle peut agir pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à
l'étranger.*

*La société peut acquérir, exploiter ou céder tout brevet, licence ou marque se rapportant à son objet.
Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne
ou société, liée ou non.**La société a aussi pour objet la réalisation, pour son compte propre, de toutes opérations foncières*

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

et immobilières et notamment : l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meublés ou non, l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis, ainsi que les droits de superficie et d'emphytéose portant sur tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Elle peut donner à bail ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Et s'intéresser par voie d'association, d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations et entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser son développement ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

But(s)

Distribuer à ses actionnaires un avantage patrimonial direct ou indirect. "

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Jean-Philippe MATAGNE, notaire

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés;
- le rapport de l'organe d'administration.